

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 11 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze janvier à dix-neuf heures, s'est réuni, à la Maison du Parc, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 22 décembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres ayant pouvoir	9

Etaient présents: François DESHAYES, Gil METTAI, Martine BORGEOO, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Daniel DRAY, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND.

Avaient donné pouvoir: Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à Gil METTAI, Stéphanie VON EUW à Gil METTAI, Nicole COLIN à Martine BORGEOO, Corry NEAU à Martine BORGEOO, Gilles SELLIER à Patrice MARCHAND, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, James PASS à Yves CHERON.

Etaient absents: Nathalie LEBAS, Guy HARLE d'OPHOVE, Benjamin CHKROUN, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, Gilles GRANZIERA, Joël BOUCHEZ.

Assistaient également: Anthony ARCIERO, délégué suppléant au Conseil départemental du Val d'Oise, Marie STURMA, chargée de mission « Agriculture-Cheval », Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel », Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND donne lecture des pouvoirs et ouvre la séance.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel DRAY est désigné secrétaire de séance.

2 - OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A LA BASE DE CREIL

Monsieur MARCHAND accueille Messieurs DUBOS et PINUS représentant la société PHOTOSOL qui porte le projet de parc photovoltaïque sur la base de Creil.

Monsieur DUBOS présente le projet. Il rapporte que le projet est au stade de la saisine de l'Autorité environnementale, que l'enquête publique se tiendra en mars ou avril et que, si tout se passe bien, la mise en service de la centrale devrait avoir lieu en 2024.

Il rappelle que le choix du site a été fait par le Ministère des Armées, en réponse à une sollicitation du gouvernement qui a demandé à ce dernier de mettre à disposition du foncier pour la production d'énergies renouvelables.

Il explique que le Ministère des Armées a lancé un appel d'offres à la suite duquel la société Photosol a été retenue.

Il insiste sur le fait que ce projet résulte d'un compromis, sur un terrain qui possède plusieurs contraintes et sur lequel étaient visés plusieurs objectifs.

Il rappelle la concertation mise en place, notamment avec le Parc naturel régional lors du Bureau du 10 mai 2020 et avec l'équipe technique pour la recherche de mesures compensatoires.

Il indique que le terrain a fait l'objet durant 2020 et 2021 de très nombreux inventaires.

Il rapporte qu'en matière de production d'énergie photovoltaïque, il s'agira de la 2^e ou 3^e centrale en France avec une production correspondant à la consommation d'électricité de 85 000/90 000 habitants.

Il souligne enfin les retombées financières (IFR) générées par le projet, soit aujourd'hui un montant annuel estimé à 600 000 € pendant la durée de l'exploitation, versé pour moitié au Département et pour moitié aux communes et intercommunalités concernées par le projet.

Il présente ensuite les évolutions du projet, le raccordement au réseau, la mémoire militaire conservée, les surfaces à dépolluer, la mise en compatibilité des PLU, les mesures compensatoires et d'accompagnement, le suivi.

Monsieur MARCHAND propose de passer aux questions.

Monsieur DESHAYES pose la question des alternatives au projet de raccordement qui a été présenté.

Monsieur DUBOS répond qu'effectivement d'autres solutions alternatives, moins coûteuses et plus simples, sont en cours d'études, qu'elles se heurtent à des difficultés techniques (question de la puissance électrique sur les câbles actuels) et que le scénario de raccordement présenté est celui qui est le plus défavorable en terme d'impact. Il ajoute que le permis de construire du poste de raccordement situé à Cinqueux a été délivré.

Monsieur MARCHAND demande s'il s'agit de haute tension.

Monsieur DUBOS répond que oui (HTA - 15 000 volts) mais que les lignes seront bien enterrées.

Il est demandé si les zones évitées sont dépolluées.

Monsieur DUBOS répond que non.

Monsieur BROCHOT demande si le calcul du CO2 évité a été fait.

Monsieur DUBOS répond que non mais que cela serait intéressant.

Madame LOISELEUR demande si la piste ne pourra plus accueillir d'avions. Monsieur DUBOS répond que les panneaux peuvent être démontés en une demi-journée et de nouveau permettre l'atterrissage d'avions, en cas d'urgence.

Monsieur CHERON souligne que l'impact porté à la population de Fraisier vert qui représente 80% de la population de cette espèce à l'échelle des Hauts-de-France est très significatif.

Monsieur DUBOS répond que oui, que cette atteinte ne peut malheureusement pas être évitée mais que des mesures compensatoires avec transplantation sont proposées.

Sylvie CAPRON demande si les autres stations de Fraisier vert du territoire du PNR pourront bénéficier de ce renforcement.

Monsieur DUBOS répond que oui, que les sites ne sont pas pour l'instant identifiés.

Sylvie CAPRON demande si Photosol a obtenu l'accord de l'exploitant agricole du site de la Remise de l'Orme.

Monsieur DUBOS répond que c'est encore en cours de discussion.

Monsieur CHERON demande à qui Photosol devra rendre des comptes.

Monsieur DUBOS répond : à l'Administration ; mais souligne qu'il est prévu un comité de suivi avec les acteurs locaux dont le Parc naturel régional.

Monsieur CHERON demande si Photosol a une obligation de moyens ou de résultats.

Monsieur DUBOS répond que Photosol a une obligation de résultats.

Sylvie CAPRON remarque qu'il est difficile de demander à Photosol une obligation de résultats, sachant que les effets des mesures compensatoires ne sont pas garantis et que, d'une façon générale, en matière de vivant, ils ne peuvent presque jamais être garantis.

Monsieur DUBOS souligne que les mesures compensatoires sont ambitieuses et pense qu'elles permettront d'atteindre les objectifs.

Sylvie CAPRON observe qu'en terme de surface affichée, les mesures compensatoires sont importantes, mais que les sites sont fragmentés et que le site agricole au nord de la base, certes attenant au site évité, présente des caractéristiques tellement différentes du site évité qu'il en est déconnecté.

Monsieur BROCHOT demande quel peut être l'impact de la loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables sur ce projet.

Monsieur DUBOS répond que cette nouvelle loi ne permettra plus l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles.

Il explique que la loi donnera une responsabilité forte aux élus locaux qui devront proposer des zones d'accélération pour l'implantation des énergies renouvelables avec un objectif fixé par l'Etat et que si le local ne parvient pas à faire des propositions pour atteindre les objectifs, l'Etat décidera.

Monsieur MARCHAND s'étonne que ce projet sur 100 hectares n'équivaut qu'à la consommation de 85 000 habitants. Il demande si l'énergie grise est comptabilisée ou si ne rentre en compte que la consommation des foyers (chauffage, électricité...).

Monsieur DUBOS répond que c'est un chiffre issu des calculs de l'ADEME, qu'il correspond, semble-t-il, à la consommation des foyers. Il ajoute que le rendement est de 22% et qu'il est évidemment plus faible que celui des installations situées dans le sud de la France.

Monsieur MANSOUX demande si les panneaux produisent de l'électricité en cas de temps couvert et quel est le rapport entre temps couvert et temps ensoleillé.

Monsieur DUBOS répond que les panneaux produisent dès qu'il y a de la luminosité, c'est-à-dire y compris par temps couvert, même si le rapport temps couvert/temps ensoleillé est significatif et peut varier de 1 à 10.

Monsieur MARCHAND demande si les panneaux peuvent être changés si les techniques s'améliorent et présentent un meilleur rendement.

Monsieur DUBOS répond que oui, que les premières centrales de Photosol ont vu des changements de panneaux en raison de cellules de mauvaise rentabilité et que cela est décidé selon un critère économique.

Monsieur MARCHAND demande si le stockage par hydrogène est envisagé.

Monsieur DUBOS répond que oui, qu'un emplacement sur le site est d'ores et déjà envisagé et que des projets sont à l'étude.

Monsieur DESHAYES demande quel est le seuil de rentabilité économique du projet.

Monsieur DUBOS répond qu'il est difficile de répondre à la question. Il souligne que le raccordement qui est l'opération la plus coûteuse du projet, se monte à 10 M d'€.

Il souligne qu'en outre, 9 M d'€ vont être versés pour l'amélioration du réseau Hauts-de-France.

Monsieur MANSOUX demande si on pourrait augmenter la puissance au niveau des câbles.

Monsieur DUBOS répond que non mais que le fourreau permettra le passage d'un second câble.

Constatant qu'il n'y a plus de question, Monsieur MARCHAND remercie les représentants de Photosol qui quittent la salle.

Monsieur MARCHAND partage avec l'assemblée trois réflexions.

Il estime que la notion de biodiversité est complexe et dépasse, selon lui, la question de la conservation des espèces à enjeux.

Il s'interroge sur ce qui est le plus important : l'artificialisation ? le réchauffement climatique ?

Troisièmement, il se questionne sur le calcul de la taille des sites pouvant accueillir telles ou telles espèces et sur la notion de compensation. Il estime que la notion de compensation ne veut pas dire que l'on va retrouver la même biodiversité.

Sur ce point, Sylvie CAPRON observe que la loi ERC (Eviter, Réduire, Compenser) demande que soit restituée sur les sites de compensation une biodiversité similaire et pas seulement équivalente.

Monsieur MARCHAND souligne que le projet de courrier à l'Autorité Environnementale est factuel, qu'il rappelle les échanges que le PNR a eu avec Photosol, éclaire le projet à la lecture des objectifs

de la Charte et du plan de référence, indique que le projet a été revu à la baisse ce qui en diminue l'impact écologique et fait un constat des impacts du projet en termes écologiques.

Monsieur DESHAYES regrette que le projet Photosol ait été revu à la baisse.

Madame LOISELEUR observe que la ville de Senlis est la commune qui a le plus subi l'impact du départ des militaires de la base aérienne mais qu'elle ne touchera aucune retombée financière de ce projet.

Monsieur DESHAYES déclare qu'il est important que le PNR émette un avis.

Monsieur MARCHAND rappelle que le PNR est saisi par l'Autorité Environnementale pour une contribution.

Monsieur DESHAYES demande que le PNR formule clairement un avis favorable. Il déclare que ce sont les agents du PNR qui œuvrent pour faire échec au projet.

Sylvie CAPRON indique que l'équipe technique n'a participé à aucune réunion depuis le Bureau de mai 2020, à l'exception d'échanges avec Photosol pour les aider dans la recherche de sites de compensation.

Jean-Luc HERCENT affirme que ce sont précisément les inventaires réalisés cet été qui ont mis en lumière une richesse écologique du site plus grande que prévue et qui ont contraint Photosol à revoir à la baisse son projet.

Il rappelle que ce sont effectivement 30 à 40% des milieux prairiaux du territoire du PNR, avec tous leurs cortèges d'espèces, qui vont disparaître alors que les milieux similaires restants sont en fait des lambeaux qui auront toutes les difficultés à se maintenir.

Monsieur MARCHAND répond que l'on ne peut pas dire que le dossier a été traité par les techniciens. Il rappelle que Photosol est venu présenter son projet devant le Bureau en amont, que des demandes lui ont été formulées, que Photosol a été invité aujourd'hui à présenter son projet évolué et que la note rédigée s'appuie sur une analyse technique, avec uniquement des constats.

Monsieur MANSOUX pense aussi que le PNR devrait émettre un avis favorable.

Monsieur BROCHOT déclare que le Bureau du PNR n'a jamais été confronté à un projet aussi intéressant. Il dit que, personnellement, il ne peut pas choisir entre biodiversité et production d'énergies renouvelables. Il souligne que le PNR doit être le gardien de la biodiversité de son territoire et défendre toute sa Charte. Il ajoute que le retard pris par la production d'énergies renouvelables a conduit l'Etat à donner un coup d'accélérateur à ces énergies et que le risque est que de nombreux projets se fassent en dépit du bon sens et soient imposés au territoire. Il estime que ce projet pourrait constituer notre contribution à la production d'énergies renouvelables et nous permettre de refuser des projets dont on ne voudrait pas.

Monsieur MANSOUX suggère d'écrire que le projet de Photosol est conforme à la Charte.

Monsieur CHERON répond que ce projet, détruisant 80% de certaines espèces à enjeux du PNR, ne peut pas être qualifié de conforme à la Charte.

Monsieur MARCHAND propose de terminer le courrier par la formule « sous ces réserves, nous ne nous opposons pas au projet présenté ».

Monsieur RENAUD trouve la formule très équilibrée.

Monsieur MARCHAND requiert l'avis des membres du Bureau.

Cette formulation est validée à l'unanimité.

3 - EXAMEN D'UNE NOTE ET GRILLE DE CRITERES POUR EVALUER LES PROJETS DE METHANISATION

Monsieur MARCHAND passe la parole à Marie STURMA qui, comme demandé lors du dernier Bureau, a fait l'exercice de passer au crible de la grille de critères deux projets récents, celui du méthaniseur de Mont-l'Évêque et celui d'Eve.

Elle commente la grille de critères remplie (cf. grilles jointes au compte rendu).

Il est demandé dans quel cadre le PNR doit se positionner.

Sylvie CAPRON répond que c'est lorsqu'il est saisi par l'Autorité Environnementale ou de façon indirecte lorsque le PNR est saisi pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles.

Monsieur DRAY demande s'il faut coter les projets.

Monsieur MARCHAND répond que cela est difficile car certains critères apportent de l'information et certains critères sont plus importants que d'autres. Il observe aussi que les critères sont très rarement rédhibitoires.

Monsieur MARCHAND remarque qu'un projet de méthaniseur concerne plusieurs exploitations.

Marie STURMA répond qu'il faut environ 1000 hectares pour approvisionner un méthaniseur.

Sylvie CAPRON explique qu'elle a assisté à une réunion de suivi des projets de méthanisation en Préfecture. A été posée la question des nombreux projets, calibrés pour être soumis à une simple déclaration, puis sollicitant ensuite une extension.

Elle ajoute qu'un des sujets de préoccupation des élus locaux est la circulation des camions générée par un méthaniseur.

Madame BORGEOO confirme cette problématique.

Marie STURMA précise que ce sont les camions apportant les intrants qui amènent le plus de gêne aux riverains.

Des informations sont données sur les intrants dont les CIVEs ainsi que sur le digestat.

Marie STURMA rapporte que le territoire n'ayant pas une vocation d'élevage, la question de la concurrence des méthaniseurs pour les pulpes de betteraves ne se pose pas.

Madame LOISELEUR explique que la ville de Senlis avait demandé aux porteurs de projet du méthaniseur de Senlis de signer une charte de concertation.

Sylvie CAPRON indique qu'il existe aussi une charte de concertation rédigée par les services de l'Etat.

Elle souligne que deux autres sujets font l'objet de débats, l'un porte sur les intrants apportés au niveau des CIVEs et l'autre sur l'irrigation, soit des CIVEs, soit des cultures principales après les CIVEs.

Elle explique que, dans le cas des méthaniseurs de Mont-L'Evêque et d'Eve, une demande de forage a suivi la mise en service des méthaniseurs.

Elle ajoute que les autorisations ne lient pas les exploitants agricoles sur les pratiques et que celles-ci peuvent changer au cours du temps.

Monsieur BROCHOT rapporte qu'après la récolte CIVEs, les agriculteurs introduisent parfois une quantité importante de désherbant pour passer à une autre culture.

Monsieur MARCHAND estime le travail effectué très intéressant car il permet de passer en revue tous les aspects de ces dossiers très complexes. Il se demande s'il ne pourrait pas être présenté à la DREAL, la Préfecture ou la DDT.

Il regrette que la Préfecture ne se soit pas dotée d'une instance de concertation, comme celle qui avait été mise en place pour traiter à l'époque de l'implantation des pylônes de radiotéléphonie mobile.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions diverses.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, Monsieur MARCHAND lève la séance à 22H00.

Le Président,



Patrice MARCHAND

Le secrétaire de séance,



Daniel DRAY